

« Entreprises et environnement » en CHAMPAGNE-ARDENNE

Numéro 11

3^{ème} trimestre 2011

Cette lettre est réalisée par la **Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services** (CNAMS) dans le cadre du programme « Entreprises et environnement ». Ce dernier a pour objectif d'informer les artisans des métiers de services et de production sur la gestion de l'environnement dans leur entreprise.



SOMMAIRE

Annnonce	p. 1
Technologies / Produits / Actions	p. 2
Témoignage	p. 2
Réglementation	p. 3
Compétences	p. 3
Fonds documentaire	p. 4
Rendez-vous	p. 4
Contacts	p. 4

DANS CE NUMÉRO

TOUS MÉTIERS

- Donnez de la valeur à votre entreprise : faites le point sur votre situation environnementale
- La gestion des déchets banals : comment faire ?
- Les Parcs Naturels Régionaux : des acteurs pour soutenir les entreprises

ENTRETIEN DES TEXTILES

- Quelles alternatives pour remplacer le perchloréthylène ?

SALON DE COIFFURE

- Le guide « La Coiffure et le Développement durable »

MÉTIERS GRAPHIQUES

- Formation organisée à Reims

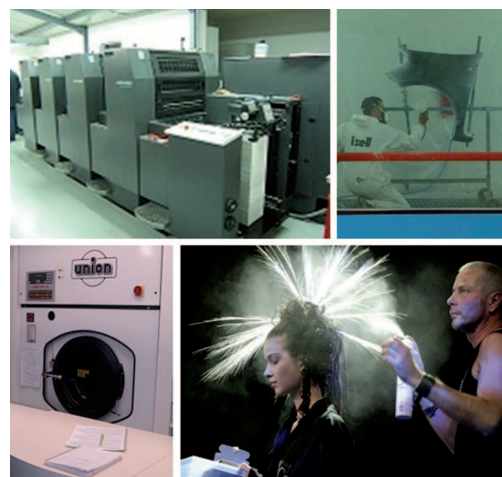
RÉPARATION MÉCANIQUE

- Réunions d'information organisées à Chaumont et Sedan

DONNEZ DE LA VALEUR À VOTRE ENTREPRISE !

La création, la reprise ou la transmission d'une entreprise est un moment important où un bon nombre d'éléments sont à étudier. Les questions environnementales en font partie.

Du fait de leurs spécificités, les obligations environnementales des entreprises artisanales sont souvent peu connues des acteurs vous accompagnant dans la création, la reprise ou la transmission d'entreprise. Malheureusement, cela peut conduire à des situations compliquées. Il est donc fortement conseillé d'intégrer dans votre projet un volet « gestion de l'environnement » et de vous assurer du respect des obligations environnementales.



Source : CNAMS

Des fiches par métier ont été créées pour vous y aider. Elles vous informent sur la réglementation et les risques liés à une activité. Elles vous renseignent également sur les impacts environnementaux à vérifier avant un changement de dirigeant.

- Si vous créez votre entreprise, vous connaîtrez la réglementation environnementale applicable à votre métier.
- Si vous avez pour projet de reprendre une entreprise, vous pourrez vérifier des points clés et éviter par la suite de réaliser à votre charge des mises en conformité parfois coûteuses.
- Si vous envisagez de céder votre entreprise, vous pourrez mettre en conformité votre site et apporter de la valeur à votre entreprise avant la vente.

Actuellement, 4 fiches sont rédigées. Elles concernent la **réparation mécanique/carrosserie/station-service, les pressings/blanchisseries, les imprimeries et les salons de coiffure**. Elles sont disponibles auprès de la CNAMS.

Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

TECHNOLOGIES, PRODUITS, ACTIONS

Dans cette rubrique, nous vous proposons des technologies, des produits ou des actions contribuant à diminuer l'impact des entreprises sur le milieu naturel et permettant de limiter les risques pour les salariés.

ENTRETIEN DES TEXTILES : QUELLES ALTERNATIVES POUR REMPLACER LE PERCHLO ?

En France, la technologie la plus utilisée pour l'entretien des textiles est celle fonctionnant au perchloréthylène. Ce solvant est très efficace mais a le défaut d'être nocif, à tel point que son utilisation est particulièrement cadrée.

Quelles sont les technologies de substitution ?

Plusieurs techniques alternatives sont actuellement disponibles sur le marché. Les machines de nettoyage à sec utilisent alors des solvants moins toxiques : hydrocarbures KWL ou siloxane D5. D'autres machines fonctionnent selon l'aquanettoyage.

Toutes ces technologies sont développées afin d'atteindre le meilleur rendu pour le nettoyage des vêtements. Cependant, quelle que soit la technique employée, il n'existe pas de solution « miracle » ! Chaque technologie aura ses avantages et inconvénients. Vous trouverez ci-dessous un tableau permettant de comparer les solutions :



Machine d'aquanettoyage

Source : Miele

	Perchloréthylène	Hydrocarbures	Siloxane	Aquanettoyage
Qualité de nettoyage	+++	++	++	++
Coût investissement	Moyen	Élevé	Élevé	Élevé
Coût de fonctionnement	Moyen	Élevé	Élevé	Faible
Consommation d'eau	Moyenne	Élevée	Élevée	Moyenne
Temps de cycle	Moyen	Élevé	Élevé	Faible à moyen
Inflammabilité	Non	Forte	Moyenne	Non
ICPE	Oui	Oui	Oui	Non
Entretien	Très fréquent	Fréquent	Fréquent	Annuel
Danger	Cancérogène	Incendie	Incendie	Aucun
Odeur	Forte	Inodore	Inodore	Inodore
Gestion des déchets	Déchets dangereux	Déchets dangereux	Déchets dangereux	Déchets banals
Utilisation de produits	Non	Renforçateurs	Renforçateurs	Lessives
Zonage "atmosphère explosive"	Non	Oui	Oui	Non
Formation obligatoire	ICPE	ICPE + incendie	ICPE + incendie	Non
Pré détachage	Moyen	Moyen	Moyen	Important

Source : FFB / ADEME

Quelles aides financières pour remplacer votre machine perchloréthylène ?

Les Agences de l'eau Seine-Normandie et Rhin-Meuse soutiennent les investissements dans des technologies sans perchloréthylène (hydrocarbures, siloxane D5, aquanettoyage). La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT) peut également participer à l'achat de machines utilisant les technologies de substitution au perchloréthylène. Enfin, les Opérations de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC) peuvent contribuer à vos achats de matériels.

Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

TÉMOIGNAGE

Dans cette rubrique, nous vous proposons de découvrir les bonnes pratiques environnementales mises en place par une entreprise de la région Champagne-Ardenne.

Aqu'Arden Pressing à Charleville-Mézières (08), nettoyage de vêtements

En 2010, Thomas CAVARD, gérant, décide de créer son entreprise de pressing à Charleville-Mézières. Pour cela, il choisit d'utiliser la technologie d'aquanettoyage. Il nous explique son choix :

« La technologie que j'ai choisi d'utiliser consiste à nettoyer le linge à l'eau avec l'utilisation de produits lessiviels biodégradables. J'utilise ce système depuis l'ouverture de mon entreprise. Cette technologie m'est apparue être la plus complète puisqu'elle



Aqu'Arden Pressing

respecte à la fois l'environnement, les utilisateurs et assure un nettoyage plus complet.

Concernant l'environnement, la machine permet d'optimiser les quantités d'eau et de produits utilisés en fonction de la quantité de linge à nettoyer. Ceci permet donc de réaliser des économies d'eau et de lessive. De même, les utilisateurs de la machine travaillent dans une atmosphère sans odeur, sans vapeurs toxiques et sans produits dangereux.

Enfin, le nettoyage du linge est plus complet. En effet, le perchloréthylène, utilisé dans les pressings classiques, est un solvant et comme tout solvant ce produit est surtout un dégraissant qui ne nettoie pas en profondeur les vêtements. »

Thomas CAVARD conclut : « Cette technologie ne nécessite qu'un peu plus de travail manuel pour le détachage et le repassage. Aucune modification particulière n'est à réaliser pour les professionnels souhaitant utiliser cette technologie. Le bilan est pour moi très positif et j'encourage mes confrères à utiliser l'aquanettoyage, pour leur santé mais aussi pour retrouver les bénéfices d'un pressing traditionnel ».

RÉGLEMENTATION

Dans cette rubrique, nous vous proposons de vous présenter un point sur la réglementation environnementale applicable aux entreprises artisanales.

LA GESTION DES DÉCHETS BANALS

Les déchets peuvent être classés en 3 catégories : les déchets inertes, les déchets dangereux et les déchets non dangereux.

Qu'est-ce qu'un déchet banal ?

Les déchets banals ou déchets non dangereux ne sont ni inertes ni dangereux. Ils sont parfois assimilables aux ordures ménagères. Ce sont par exemple : le papier, le verre, les chutes de métaux, les films plastiques, les palettes en bois, les emballages cartons et plastiques non souillés par des matières dangereuses, les pare-brise, les pare-chocs, les cheveux...

Quelles sont les obligations des entreprises ?

Brûler, enfouir ou abandonner les déchets sont des pratiques interdites. Vous avez obligation de valoriser vos déchets. Seuls les déchets que l'on ne sait pas valoriser techniquement ou que l'on ne peut pas valoriser économiquement (déchets ultimes) peuvent aller en décharge autorisée. Dans la mesure du possible, il est recommandé de réduire votre production de déchets et limiter leurs transferts. Ils doivent suivre des filières de valorisation matière (recyclage) ou énergétique (traitement par incinération avec valorisation énergétique).

Comment gérer les déchets banals ?

Il est conseillé de trier les déchets en fonction des matériaux et de les stocker à l'abri. Ils garderont leur qualité, leur valorisation sera alors facilitée et le coût de gestion sera réduit. Pour mémoire, les déchets banals ne doivent pas être mélangés avec les déchets dangereux sous peine de payer des déchets banals au prix du déchet dangereux. Il est conseillé d'obtenir des bons d'enlèvement afin d'assurer une traçabilité de la gestion de vos déchets banals.

Pour éliminer vos déchets non dangereux, il existe plusieurs solutions :

- les filières organisées (ex. pneus usagés),
 - les collecteurs agréés ou les prestataires autorisés,
 - les déchèteries professionnelles : il en existe quelques-unes en Champagne-Ardenne,
 - les services municipaux (ordures ménagères, tri sélectif en porte à porte, apport volontaire en conteneurs ou en déchèterie).
- NB : Les collectivités n'ont pas l'obligation de prendre en charge les déchets des entreprises. Cependant, elles peuvent mettre en place des dispositifs spécifiques pour les entreprises (ex. conditions d'accès à la déchèterie, redevance spéciale...).



Cartons

Source : CNAMS



Palettes bois

Source : CNAMS



Ferrailles

Source : CNAMS

Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

COMPÉTENCES

Dans cette rubrique, nous vous présenterons tour à tour les différentes structures s'occupant de la protection de l'environnement en vous précisant leur rôle et leurs compétences.

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire. L'objectif est de lier l'aménagement et le développement économique, social et culturel, au respect de l'environnement. Des chargés de mission sont à votre disposition pour répondre à vos questions et vous accompagner vers un développement de votre entreprise, en accord avec les objectifs du Parc.

Deux existent en Champagne-Ardenne : le Parc naturel régional de la Montagne de Reims et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Un projet de parc est à l'étude dans les Ardennes.



Le premier concours Éco-Trophées du Parc naturel régional de la Montagne de Reims est lancé.

Celui-ci vise à valoriser les initiatives exemplaires liées au développement durable par les entreprises du parc.

Le concours s'adresse aux entreprises artisanales, commerciales, industrielles, agricoles et viticoles. Des entreprises de ces 5 catégories seront récompensées (ex. remise d'une création artistique originale, récompense financière, plan de communication). La participation est gratuite. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **lundi 31 octobre 2011**.

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient lancera la deuxième édition de son concours Éco-Trophées en 2013.



Pour toute question, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

FONDS DOCUMENTAIRE

Dans cette rubrique, nous vous proposons des ouvrages de référence, des documents d'informations, des sites Internet... où vous pouvez trouver des informations sur la gestion des déchets et de l'environnement dans les entreprises artisanales.

Les Institutions de la Coiffure, organisme à l'origine du label « Développement Durable, mon coiffeur s'engage » ont travaillé à l'élaboration du **guide « La coiffure & le Développement durable »**.

Dix fiches traitent les thèmes du développement durable : environnement, social et économique. Elles vous indiquent les bonnes pratiques à mettre en place dans votre salon. Les actions proposées vont du simple éco-geste à adopter jusqu'à des investissements plus importants. Ce fascicule est une source d'informations et d'idées pour les professionnels souhaitant inscrire leur salon dans une démarche de développement durable.

Ex de fiches : Pour économiser les ressources naturelles : l'eau, une ressource précieuse / Pour gérer plus efficacement les déchets : maîtriser vos déchets / Pour limiter les impacts sur la santé et sur l'environnement : mieux utiliser les produits chimiques / Pour organiser un salon exemplaire : le salon développement durable.



Pour obtenir le document, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

RENDEZ-VOUS

Au travers de cette rubrique, nous vous informons des réunions, des conférences, des évènements, des salons ou des échéances pouvant intéresser les entreprises artisanales.

26 septembre	Pressings : réunion d'information sur l'aquanettoyage et les techniques alternatives au perchloréthylène, organisée à Troyes
29 septembre	Réparation mécanique – Carrosserie – Station-service : réunion d'information sur la gestion des déchets, la gestion de l'eau et les aides financières, organisée à Chaumont
3 octobre	Coiffure : réunion d'information sur les bonnes pratiques environnementales et le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage », organisée à Épernay
13 octobre	Coiffure : réunion d'information sur les bonnes pratiques environnementales et le label « Développement durable, mon coiffeur s'engage », organisée à Troyes
Octobre	Métiers graphiques : formation « Valoriser sa démarche environnementale dans ses contacts commerciaux », organisée à Reims
Novembre	Réparation mécanique – Carrosserie – Station-service : réunion d'information sur la gestion des déchets, la gestion de l'eau et les aides financières, organisée à Sedan
22 novembre	Comité d'attribution de la marque IMPRIM' VERT en Champagne-Ardenne
28 nov. et 5 déc.	Pressings : formation obligatoire pour l'utilisation des machines de nettoyage à sec (formation initiale de 2 jours), organisée à Reims

Pour obtenir plus d'informations, merci de retourner le coupon-réponse joint à ce document.

Le programme « Entreprises et environnement » en Champagne-Ardenne est coordonné et mis en œuvre par la Confédération Nationale de l'Artisanat, des Métiers et des Services (CNAMS) avec le soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse, de l'Europe, de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie et de la Région Champagne-Ardenne.



Vos contacts environnement

Sophie LAROSE - Mél : sophie.larose@mcas-ca.com / **Nicolas RASSEL** - Mél : nicolas.rassel@mcas-ca.com
CNAMS - 37 rue des Capucins - 51100 REIMS - Tél. 03 26 47 22 55 - Fax : 03 26 47 57 65 - www.cnams-ca.fr